VILLE DE WINNIPEG.

## Louage des terrains de la ville.

Le conseil de la Ville de Winnipeg a décidé de disposer de tous les terrains qui lui appartiennent et dont elle ne se sert pas, ou tel portion d'iceux tels que désignés par le comité des finances sous ces conditions:

Aux personnes prenant possession et improuvant le terrain loué pour 5 ans, moyennant le paiement des charges, taxes et contributions levés chaque année durant le terme de ces cinq ans, appartiendra le privilège de renouvellement à l'expiration des dites cinq années, pour dix (10) années, moyennant les mêmes conditions et en plus 6% d'interet sur la valeur prisée par la ville.

Les locataires auront le droit de transporter les constructions leur appartenant à l'expiration du terme si la ville ne consent pas à toutes les acheter au prix estimé.

On donnera la préference aux chefs de famille résidant dans la ville depuis un an.

Le plan de ces terrains ainsi que tous renseignements peuvent être obtenu à l'office du City Clerk, au City Hall.

C. J. BROWN,
City Clerk

Winnipeg, 31 Mars 1898. 6-28-98.



## Correspondance du Bas-Canada.

George Taylor, un nègre, a été arrêté samedi soir pour tentative de meurtre. A la suite d'un querelle avec George Fauteux, barbier, et Aldéric Gagnon, cloutier, le nègre a joué du couteau. Les deux hommes sont à l'hôpital avec des blessures assez sérieuses.

—

Le Juge Loranger a condamné la ville d'Outremont à payer $1,000 de dommages à J. N. Provencher, propriétaire d'une maison, louée par lui à la municipalité et qui ayant été laissée inhabitée par elle, a été incendiée on ne sait trop comment. La Cour a déclaré qu'il y avait eu négligence.

—

M. Kleckowsky, Consul Général de France au Canada, est parti hier soir de Montréal pour New York où il a dû s'embarquer ce matin sur le paquebot "La Bourgogne" de la Compagnie Générale Transatlantique pour la France. M. le Consul Général va passer à Paris un congé de deux mois et nous reviendra dans le courant du mois d'août.

La colonie française assistait en grand nombre au départ du train.

—

Sir Wilfrid doit passer quelques semaines de vacance à Arthabaskaville après la session. On est actuellement à faire d'importantes réparations à sa résidence.

—

A 4 heures, hier après-midi, le magistrat Lafontaine a rendu sa décision dans l'affaire du détective Kellert, accusé d'avoir volé une lettre au domicile de MM. Dubosc et Carranza. Les avocats des deux parties étaient présents.

Après avoir entendu l'argumentation de MM. Saint-Pierre et Greenshields, le magistrat Lafontaine a annoncé que la défense avait prouvé amplement l'innocence de l'accusé. En conséquence, le détective Kellert a été honorablement acquitté.

—

M. C. Cameron, député de West Huron, a été nommé Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, en remplacement de l'honorable M. McIntosh. M. Cameron partira de suite pour prendre possession de son poste.

—

L'Hon. M. Fitzpatrick a remis au chevalier Heney, un des membres du comité formé pour venir au secours des Irlandais menacés de famine en Irlande, son chèque pour la somme de $100.

—

Le Rév. Père Constantineau, O. M. I., Recteur de l'Université d'Ottawa, vient d'être appelé par le Supérieur Général des Oblats en France. Il visitera aussi Rome et autres villes d'Italie.

—

Les villes de Toronto et d'Ottawa veulent avoir en garnison le 100me régiment anglais qui doit venir au Canada. Aucune de ces deux villes ne possède les casernes requises. Québec devrait faire des efforts pour obtenir du gouvernement canadien que le 100me aille en garnison à Québec. Cette ville seule du Canada a les casernes nécessaires, ce qui exempterait la construction de nouvelles par le gouvernement fédéral, et par là plusieurs milliers de piastres.

—

Sir Henri part pour Lotbinière et Québec d'où il s'embarquera samedi prochain pour l'Angleterre avec son fils le Lieutenant Joly de Lotbinière qui va rejoindre son régiment aux Indes.

—

Les Irlandais se préparent à célébrer dignement le "Centenary of the Struggle and Heroes of 98." Ils ont obtenu de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal et des curés des différentes paroisses l'approbation de ces démonstrations, et des invitations ont été envoyées à toutes les sociétés de prendre part aux fêtes du centenaire, qui auront lieu le 26 du courant. A 11 hrs a. m. une grand'messe solennelle sera célébrée à l'Eglise St Patrice et une procession générale aura lieu l'après-midi.

## Les Marchands New-Yorkais.

### Favorables a une Bonne Entente avec le Canada.

New York, 2.

A l'assemblée des directeurs de l'Association des Marchands tenue aujourd'hui la résolution suivante a été adoptée:

"Attendu que les relations commerciales existant entre les Etats-Unis, le Canada et Terreneuve sont actuellement l'objet de discussions ayant en vue le rajustement de certaines clauses des traités commerciaux par les représentants des gouvernements intéressés;

"Attendu qu'il est désirable que ces relations soient basées sur un échange mutuel réciproque du trafic, suivant une entente commerciale plus suivie et plus harmonieuse, et

"Attendu que la tendance de l'époque est pour l'établissement de telles relations et cela à l'avantage mutuel des pays intéressés;

"Il est en conséquence résolu que les officiers de cette association demandent au Président des Etats-Unis et aux officiers du département d'Etat qui ont cet important sujet sous leur considération, de faire tout en leur pouvoir pour en arriver au rajustement des relations commerciales entre ces pays et le nôtre, et de plus

"Il est résolu qu'il est du devoir des officiers et des directeurs de cette association de faire tout en leur pouvoir pour arriver au même but."

Des copies de ces résolutions seront envoyées au Président McKinley, au Secrétaire Day et aux gouvernements du Canada et de Terreneuve.

La Chambre de Commerce de Boston avait adopté récemment des résolutions identiques

## LE CHARBON CANADIEN

### L'Espagne proteste en vain contre sa vente aux Etats-Unis

Washington, 3.

Le gouvernement espagnol a protesté auprès des autorités anglaises contre l'envoi de charbon canadien à San Francisco pour les vaisseaux de l'amiral Dewey à Manillle et aussi contre l'envoi de charbon de la Nouvelle-Ecosse aux ports de l'Atlantique pour servir aux vaisseaux de guerre des Etats-Unis qui opèrent en ce moment aux Antilles.

Vû que le gouvernement anglais avait décidé de considérer le charbon comme contrebande de guerre, ce protêt de l'Espagne aurait pu causer un embarras considérable, parce que le charbon canadien est considéré comme un article supérieur pour les vaisseaux de guerre. Le point d'opération n'est qu'à une courte distance de l'Amérique du Nord anglaise. On dit cependant, que le protêt de l'Espagne n'a pas eu grand effet. Les autorités canadiennes ont déclaré que la vente de ce charbon tombait dans le cours ordinaire des transactions commerciales entre parties privées, que, subséquemment, le charbon ait servi à alimenter les vaisseaux des Etats-Unis, les autorités anglaises et canadiennes n'ont pas à y voir. Ça n'aurait pas été la même chose si ce charbon avait été directement vendu au département de la Marine.

## La Guerre Profitera a Sampson.

### Il recevra environ $150,000 comme part de prises.

Key West, 26.—Cent cinquante mille dollars est la part que recevra l'amiral William J. Sampson, commandant de l'escadre de l'Atlantique du Nord, sur la vente des six principaux navires espagnols et leurs cargaisons capturés par la flotte américaine depuis l'ouverture des hostilités. En tout, 28 navires ont été pris. M. Jones, de New York, avocat du gouvernement dans les causes de prises de guerre, a estimé que la vente des vaisseaux Buenaventura, Miguel Jover, Castalina, Panama, Guido et Pedro, avec leur chargement, rapportera $1,500,000. Cinquante pour cent sur cette somme reviendront au gouvernement, ce qui laissera $750,000 dont 20 pour cent pour le chef d'escadre et les autres 30 pour cent à être divisés entre les officiers selon leur grade et les équipages qui ont opéré les captures.

—

Ayant brisé une glace, Poilras est conduit chez le commissaire de police qui lui dit:

—C'est 50 francs ou la prison. Choisissez.

—Eh bien! j'aime mieux que vous me donniez les 50 francs.